

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise

De : Pierre Yesou

Date : 13/07/2020 17:05

Pour : pref-enquete-reserve-iroise@finistere.gouv.fr

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Je vous prie de consigner ce message en tant que manifestation d'accord avec le dossier soumis à enquête d'utilité publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise.

L'extension projetée confortera la conservation du riche patrimoine paysager, historique, culturel et naturel des îles et îlots de l'archipel de Molène, et de leurs estrans.

Mon seul regret tient au choix fait par le Conservatoire du Littoral de laisser sa propriété de Quéménès hors de ce projet exemplaire de conservation du patrimoine, alors que l'option "périmètre de protection de réserve naturelle" prévue par la réglementation (sous le terme "zone de protection" lorsqu'établie par le décret de création de la réserve) aurait permis d'associer pleinement cette île et son gestionnaire à ce beau geste concerté de protection de l'environnement. La loi prévoit qu'un périmètre de protection puisse autoriser diverses activités comme l'agriculture, et le CEL doit connaître la plasticité et l'efficacité de cet outil réglementaire puisqu'il est en œuvre depuis de nombreuses années sur ses terrains en bordure de la RNN des marais de Séné, en Morbihan.

Un périmètre de protection de RNN pouvant également être établi par arrêté préfectoral, je me permets de vous suggérer de proposer à Monsieur le Préfet du Finistère la prise d'un tel arrêté pour Quéménès et son grand lédénez, dès après la création de la RNN aujourd'hui portée à enquête publique. La politique de préservation voulue par les services de L'État et validée par la concertation publique s'en verrait parfaite, et plus lisible pour l'utilisateur.

Respectueusement,

Pierre Yésou

Ancien directeur scientifique de la réserve de Béniguet
Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole
Chevalier dans l'ordre du Mérite maritime